

Figure 2.3 Charte environnementale de Gaz de France

Les engagements du Groupe Gaz de France en faveur de l'environnement

En s'appuyant sur les qualités intrinsèques du gaz naturel, le groupe Gaz de France a choisi de faire figurer parmi les valeurs essentielles, communes à l'ensemble de ses métiers, le respect de l'environnement. Avec la charte environnementale, Gaz de France souhaite s'engager dans la sauvegarde et l'amélioration de l'environnement. Cette charte synthétise les engagements à respecter par toutes les entités du Groupe quel que soit le métier exercé. Ces engagements fédèrent l'ensemble des sociétés du Groupe, riches de la diversité de leurs métiers et de leurs cultures, autour de principes communs, respectueux de l'environnement.

*Ainsi, où qu'il soit dans le monde,
le Groupe Gaz de France s'engage à...*

... agir pour réduire la pollution grâce à ses compétences et son savoir-faire, notamment en :

- > promouvant l'utilisation du gaz naturel et en favorisant son association à des énergies renouvelables,
- > améliorant la « performance environnementale » de toutes les activités de la chaîne gazière,
- > développant l'utilisation des technologies qui économisent l'énergie et protègent l'environnement.

... respecter les priorités locales dans le domaine de l'environnement et contribuer à leurs évolutions, ceci implique de :

- > connaître et appliquer les politiques environnementales de chacun des pays où le Groupe se développe,
- > participer aux réflexions et actions locales en matière de protection de l'environnement,
- > favoriser systématiquement l'intégration de tout ouvrage réalisé par le Groupe Gaz de France dans les paysages,
- > dialoguer avec les communautés humaines locales chaque fois que le développement des activités du Groupe pourra avoir un impact, même passager, sur l'environnement.

... poursuivre la mise en œuvre d'un management environnemental certifié.
Cet engagement nécessite de :

- > prendre en compte systématiquement la composante environnementale pour chaque projet ou action engagé par le Groupe,
- > mesurer les conséquences de certaines de ses activités sur l'environnement, définir les voies et moyens pour les réduire et rendre compte des résultats obtenus,
- > faire du respect de l'environnement un critère de choix des fournisseurs et des sous-traitants,
- > mener une politique résolue de mécénat en faveur de l'environnement.

... sensibiliser chaque salarié au respect de l'environnement et favoriser leurs initiatives, notamment en :

- > intégrant de façon adaptée l'environnement dans la formation professionnelle des salariés du Groupe,
- > faisant partager aux salariés du Groupe les bonnes pratiques professionnelles et extra-professionnelles qui favorisent la maîtrise de l'énergie et la protection de l'environnement,
- > encourageant et accompagnant les initiatives personnelles des salariés en faveur de l'amélioration de l'environnement.

... promouvoir auprès de ses clients des solutions respectueuses de l'environnement. C'est pourquoi le Groupe Gaz de France :

- > encourage et conseille ses clients en matière d'économie d'énergie,
- > porte des offres de produits/services prenant en compte les considérations environnementales.



Pierre GADONNEIX,
Président de Gaz de France

